



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ENA

Question écrite n° 57230

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le Premier ministre sur le déménagement de l'École nationale d'administration à Strasbourg. Cette délocalisation implique un changement d'orientation de l'école. Il souhaite donc connaître les conditions dans lesquelles le Gouvernement compte réorienter les missions de notre École nationale d'administration pour former des hauts fonctionnaires, conscients de leurs responsabilités et agissant véritablement au service de la France pour les Français. - Question transmise à M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'État.

Texte de la réponse

La communication sur l'encadrement supérieur, présentée lors de la réunion du 22 octobre 2003 du Conseil des ministres, comportait un certain nombre de mesures intéressant l'École nationale d'administration, dont la décision de procéder au regroupement à Strasbourg de l'essentiel de ses activités. Depuis janvier 2005, cette décision est effective : les cycles longs, c'est-à-dire la formation des élèves et les actions de formation continue dont la durée dépasse un mois, s'y déroulent intégralement. Ce regroupement répond à l'objectif d'accompagner au mieux la réforme de l'école et plus particulièrement l'évolution de ses missions. La communication du 22 octobre 2003 a été l'occasion d'en fixer les trois principales orientations : recentrer l'ENA sur sa vocation première d'école d'application, l'ouvrir sur l'administration des territoires et l'Europe et en faire un centre d'expertise pour la réforme de l'État. En effet, la localisation à Strasbourg de l'essentiel des activités de l'école, qu'accompagne la fusion de l'École nationale d'administration et du Centre d'études européennes de Strasbourg, permet d'abord de rapprocher l'école des centres de décision européens. Un tel rapprochement autorisera la formation de hauts fonctionnaires capables d'intégrer en permanence les mutations de leur environnement, qu'il soit hexagonal, européen ou international. Le regroupement décidé offre aussi l'opportunité de rapprocher l'ENA et l'Institut national des études territoriales (INET) de Strasbourg, afin que les hauts fonctionnaires de demain sachent, dans leurs futures fonctions, anticiper au mieux l'évolution constante des modes d'intervention de l'ensemble des collectivités publiques, nationales comme territoriales. Enfin, la localisation à Strasbourg s'accompagne d'une réorganisation profonde de la scolarité des élèves, qui s'articulera plus encore qu'auparavant autour de stages d'application. Ces expériences de terrain, plus nombreuses et plus diversifiées, permettront de former des hauts fonctionnaires responsables, proches des préoccupations des citoyens et des administrés et gouvernés par un souci constant de simplification administrative, d'efficacité et de qualité de service.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57230

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Premier ministre
Ministère attributaire : fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 février 2005, page 1202

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5616